

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

### RECOMMANDATION

**Le Conseil du Trésor du Canada, en consultation avec la vérificatrice générale du Canada, adopte une politique ferme concernant les exigences de sécurité liées au traitement des ébauches de rapports de vérification de la vérificatrice générale, y compris des sanctions comme une formation sur l'éthique, des suspensions et des congédiements en cas de refus de se conformer pleinement aux mesures de contrôle du document.**

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec la vérificatrice générale du Canada pour protéger la confidentialité des ébauches de rapports de vérification qu'elle produit avant leur dépôt au Parlement, et il prend cette question très au sérieux.

Le gouvernement dispose à l'heure actuelle d'une solide Politique sur la sécurité du gouvernement et d'autres politiques ayant trait aux incidences découlant de l'inobservation, comme les modalités de la Politique d'emploi, entre autres.

Le gouvernement continuera de garantir que ces mesures sont en vigueur et il aidera le Bureau du vérificateur général à communiquer ses exigences précises en matière de sécurité en élaborant des directives spécifiques sur le traitement des ébauches de documents, conformément à la Politique sur la sécurité du gouvernement.

Une fois ces exigences définies, le Secrétariat du Conseil du Trésor en fera part à tous les administrateurs généraux, prenant en compte leurs responsabilités. Il s'assurera aussi d'informer du même coup les agents de sécurité des ministères et les agents de liaison du Bureau du vérificateur général de ces directives.

L'omission de se conformer à la Politique sur la sécurité du gouvernement et aux exigences de sécurité connexes entraîne des conséquences claires qui sont énoncées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dans d'autres lois, ainsi que dans des politiques et des lignes directrices qui englobent la Politique sur les conditions d'emploi et le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, qui fait partie des conditions d'emploi du noyau de la fonction publique.

En accord avec la *Loi fédérale sur la responsabilité* et le Plan d'action, la responsabilité des administrateurs généraux à l'égard de la mise en œuvre de la Politique sur la sécurité du gouvernement et les conséquences de la non-conformité seront réitérées par le biais de l'examen en cours de ladite politique. Le Conseil du Trésor examine en outre des façons de renforcer davantage la supervision et le contrôle de la politique. De plus, on est à mettre au point un cadre de conformité et à mettre sur pied un comité de sous-ministres afin de permettre à ces derniers de mettre en commun leurs pratiques exemplaires et de garantir l'homogénéité des initiatives de conformité, y compris la discipline, à l'échelle du noyau de la fonction publique.

Des efforts sont en cours en vue d'explorer la mise en commun des pratiques exemplaires par les agents de sécurité des ministères et les fonctionnaires chargés de la liaison avec le Bureau du vérificateur général, et le gouvernement continuera de former et de sensibiliser les fonctionnaires à l'égard de leurs obligations et de leurs responsabilités en accord avec leurs conditions d'emploi et relativement à la sécurité de l'information et des conséquences de la non-conformité.